

Réseau SEGA One Health

L'action en santé de la COI à travers le réseau SEGA One Health bénéficie du soutien conséquent de l'Agence française de développement (AFD) et de l'Union européenne (UE).

Le Comité des OPL et le Conseil des ministres de la COI a été informé régulièrement de la réponse régionale contre la covid-19 depuis la session extraordinaire tenue le 5 juin 2020. Les États membres de la COI, dans le cadre du réseau SEGA One Health, ont bénéficié du soutien de l'AFD à travers son initiative « Santé en commun – Covid-19 » **pour un plan d'urgence et un plan de riposte contre la Covid-19**, à hauteur d'environ 4.5 millions.

En une année et demi après le lancement du **Plan de riposte**, la quasi-totalité des marchés pour l'acquisition des équipements médicaux destinés à la **lutte contre la Covid 19**, a été passée. Sur les 4 millions de ce plan, un montant de 3,7 millions €, soit 93% du total a été engagé. Une grande partie des équipements ont été livrés aux États membres. Les notes ci-jointes présentent l'état d'avancement détaillé de la mise en œuvre du Plan de riposte au 03 novembre 2021 (Annexes 1, 2 et 3). Pour le **Plan d'urgence** de 477 150€, 74% du montant a été engagé. Le montant restant correspond surtout au budget du centre d'isolement prévu pour Nosy be, Madagascar et dont les procédures sont en bonne marche.

Compte tenu de l'évolution de la covid-19 dans le monde et dans la région de l'océan Indien, l'Unité de Veille Sanitaire de la COI (UVS-COI) avait mené avec les points focaux et avec l'AFD, une réflexion sur un plan de riposte complémentaire. Dans ce cadre, l'AFD a accepté les activités proposées à travers **un financement complémentaire au projet RSIE3, pour un montant de 1.8 millions €**. Ce top up va permettre à la fois de **financer les besoins en équipements exprimés par les pays en complément du budget déjà disponible dans le projet RSIE4 sur financement de l'Union européenne**, de mettre à la disposition des États membres les innovations technologiques importantes pour la lutte contre la covid-19, d'appuyer la surveillance des variants et de renforcer l'UVS et les autres activités dont une partie des fonds avait été réallouée à la lutte contre la covid-19 l'année dernière (FETP, changement climatique et santé...).

Parmi les innovations technologiques identifiées, le Secrétariat général de la COI et l'AFD proposent aux États membres le **RUNCOV** qui a été développé par le CIRAD de la Réunion et ses partenaires. Il nécessite des équipements moins sophistiqués et donc moins coûteux que les PCR et est aussi beaucoup plus simple et plus rapide (30 minutes). Il permet de détecter toutes les souches et tous les variants connus de la covid-19. Il est utilisable en dehors du laboratoire (aéroports, ports, à l'entrée de spectacle ou de manifestation d'envergure ...). La sensibilité de ce test s'avère très proche de celle de la PCR de référence (environ 90%), le rendant beaucoup plus fiable que les tests antigéniques. Il a été validé par le Centre National Français de Référence. Une note est jointe pour plus d'informations sur le RUNCOV (Annexe 4).

D'autres crises sanitaires sont en cours dans la zone, et le Secrétariat général de la COI, avec l'appui de l'AFD et de l'UE, sont en appui aux pays qui sont concernés. Les 182200 doses de vaccins annoncés pour répondre à **fièvre aphteuse à Rodrigues** ont été livrées comme prévu en mi-mai 2021. Ensuite, depuis le 01 avril 2021, la circulation du virus de la **fièvre de la Vallée du Rift est confirmée à Madagascar**. L'UVS a apporté son appui technique continu dans la riposte à cette épidémie et a appuyé dans ce cadre le montage d'un plan d'action national et intersectoriel. L'AFD a accepté de soutenir ce plan d'action, à hauteur de 170000€, dont la mise en œuvre est en cours.

La **formation FETP** Frontline a progressé. En plus des conventions de Maurice et de Madagascar déjà signées auparavant, la convention FETP Frontline avec les Comores a été signée en juin 2021. Les ateliers de formation des formateurs et de standardisation du contenu ont été effectués pour ces trois pays. La formation de la première cohorte de 30 participants est en cours pour Maurice et se terminera avant la fin de cette année 2021. La formation de la première cohorte devrait débuter avant la fin de l'année se terminera dans le courant du premier trimestre

2022 pour Madagascar et les Comores. Le SG-COI attend le retour des Seychelles pour finaliser la convention et avancer aussi avec cette formation dont l'intérêt répond aux besoins formulés par le pays lors de la visite de courtoisie réalisée par le Secrétaire général de la COI.

Nous travaillons également sur le projet de Master FETP avec les Institutions de formation et les partenaires opérationnels dans la région. L'ossature du guide de cette formation, incluant le contenu détaillé et les modalités administratives (recrutement, évaluation ...) a été validée lors de la réunion du comité pédagogique du programme FETP tenue le 26 octobre 2021 à Maurice. Les conventions prévues pour la mise en œuvre de la formation sont en discussion avec les institutions de formation et les partenaires. Considérant les délais d'accréditation du programme par les organismes de régulation, le démarrage effectif de ce master aurait lieu finalement en fin du 1^{er} semestre 2022, ce qui permettrait de réaliser une seule cohorte avant la fin du projet RSIE3. Il serait opportun d'anticiper sur les financements et de continuer au-delà d'une seule cohorte de master. En effet, en plus de son utilité pour les États membres, ce programme FETP de la COI est en train de prendre une notoriété internationale importante du fait de son aspect One Health et de la validation académique du diplôme. En effet, L'UVS-COI est sollicitée, incluant par la tripartite (OMS, OIE, FAO), à la revue des documents de référence sur le FETP One Health et à partager ses expériences.

Le formulaire d'adhésion du programme FETP de la COI au réseau AFENET (réseau africain des programmes FETP) a été soumis. Nous attendons le retour de AFENET quant à sa validation.

Un **partenariat signé en 2016 et** expiré en septembre 2020, existait entre **l'OIE** (Organisation mondiale de la santé animale) et la COI. L'avenant pour le renouvellement, proposé par le SG-COI a été validé par les deux parties. Nous attendons le retour de la version physique signée par l'OIE du document. Mais d'ores et déjà les collaborations sont effectives entre les deux institutions. L'OIE a mis l'UVS en lien avec leurs experts, avec les laboratoires de référence et avec les producteurs de vaccins dans le cadre des ripostes à la fièvre aphteuse et à la fièvre de la Vallée du Rift.

Pour faire le parallèle avec l'Organisation Mondiale de la Santé, les collaborations existent entre la COI et **l'OMS** depuis le début du réseau SEGA One Health; cette dernière étant membre observateur du comité de pilotage de ce réseau. De même, des collaborations ont commencé avec la FAO, notamment dans le cadre de la riposte contre les épidémies de fièvre aphteuse et de fièvre de la Vallée du Rift ainsi que dans le programme FETP. Enfin, le Centre Africain de Contrôle des Maladies (Africa CDC), un organe de l'Union Africaine, est aussi un acteur incontournable actuellement en termes de santé sur le continent. Des rapprochements ont commencé à travers la participation de l'UVS à diverses activités de cette entité. Le Secrétariat général de la COI prospecte pour établir un accord officiel de partenariat avec l'OMS, la FAO, et l'Africa CDC dans le cadre du réseau SEGA One Health.

Dans le cadre du partenariat avec les laboratoires de haut niveau dans la région pour accompagner les États membres dans les analyses de laboratoire de la riposte contre les différentes épidémies, incluant entre autres la covid-19, le **contrat avec l'Institut Pasteur de Madagascar a été signé le 22 juin 2021**. Des discussions préalables ont débuté lieu entre l'UVS et le CHU de La Réunion pour aboutir au contrat si les besoins sont confirmés.

Dans le cadre de la pérennisation du réseau SEGA One Health, une étude de faisabilité est en cours pour **définir les contours du Fonds Segas One Health**. Une note de synthèse des experts court termes travaillant sur ce sujet, avec les premiers résultats et le draft de statut, est présentée en annexe 5. Cette première proposition reste à affiner avec des discussions entre les experts et le SG-COI, et surtout avec les ministères sectoriels concernés, car la participation des États membres est proposée être prise à partir de budget sectoriel. Ainsi, le SG-COI propose d'organiser en début 2022 une réunion des Ministres de la santé et ceux en charge de l'élevage des États membres de la COI. Ce comité discutera des différents enjeux du réseau SEGA One Health, mais surtout de la pérennisation de ce réseau à travers ce fonds SEGA One Health.

Proposition de décisions**Le Comité des OPL:**

- a) **Remercie l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne pour leur soutien dans la lutte contre la pandémie de Covid 19 dans les États membres de la COI, l'épidémie de fièvre aphteuse à Maurice, et la fièvre de la Vallée du Rift à Madagascar ;**
- b) **Prend note du rapport de mise en œuvre du plan d'urgence et du Plan de riposte de la COI contre la Covid-19 présenté par le Secrétariat général et félicite le Secrétariat général et l'équipe de l'UVS pour les résultats obtenus à ce jour ;**
- c) **Remercie l'AFD pour le financement additionnel au projet RSIE3 pour un montant de 1.8 million d'euros et donne son accord au Secrétariat général pour la signature de la Convention de financement ;**
- d) **Demande au Secrétariat général d'engager les discussions avec les ministères de la Santé des États membres sur l'intérêt et l'opportunité de l'utilisation éventuelle du RUNCOV développé par le CIRAD ;**
- e) **Prend note de l'avancement du programme FETP, des conventions qui seront soumises dans ce cadre pour validation, et demande au Secrétariat général, d'anticiper auprès des bailleurs, la discussion pour la poursuite de ce programme au-delà de la première cohorte de Master ;**
- f) **Prend note de la signature du renouvellement de l'accord avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et encourage le Secrétariat général dans les démarches d'établissement de partenariat avec l'Africa-CDC, l'OMS et la FAO ;**
- g) **Prend note de la signature du contrat avec l'Institut Pasteur de Madagascar et de celui qui sera passé avec le laboratoire de microbiologie du CHU de La Réunion ;**
- h) **Prend note de l'avancement de l'étude de faisabilité du fonds SEGA One Health, des étapes restantes pour finaliser le document, et encourage le Secrétariat général de la COI dans la tenue de cette réunion des ministres en charge de la santé et des États membres en vue, entre autres, de la validation de ce fonds SEGA One Health.**

Rappel : Décision 18 du Comité des OPL de la COI, 17-18 mai 2021.

Le Comité des OPL recommande au Conseil de :

- a) Renouveler ses remerciements à la présidence comorienne pour son impulsion à la lutte régionale contre la Covid-19 ;
- b) Remercier l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne pour leur soutien dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, l'épidémie de fièvre aphteuse à Maurice, et pour la considération que les partenaires apporteront à la note d'intervention pour la fièvre de la Vallée du Rift à Madagascar ;
- c) Prendre note du rapport de mise en œuvre du plan d'urgence et du 1er Plan de riposte de la COI contre la Covid-19 présenté par le Secrétariat général et du démarrage du 2nd Plan de riposte ;
- d) Valider l'adhésion du programme FETP de la COI au réseau AFENET ;
- e) Prendre note des conventions et accords de partenariats qui lui seront soumis pour validation à savoir le renouvellement de l'accord avec l'OIE, la convention de partenariat avec la PIROI, la convention FETP Frontline pour les Seychelles et la/les convention(s) avec les institutions de formations pour le FETP Master ;
- f) Prendre note des contrats qui seront passés avec les laboratoires de hauts niveaux comme le PIMIT, le laboratoire de microbiologie du CHU de La Réunion et l'Institut Pasteur, en vue d'un appui au diagnostic et à l'accompagnement des laboratoires des États membres de la COI face à l'urgence (Covid-19, Fièvre de la Vallée du Rift, ...) ;
- g) Demander au Secrétariat général de présenter les résultats de l'étude faisabilité du fonds SEGA à la prochaine réunion des instances ;
- h) Prendre note du rapprochement avec l'Africa CDC (Centre africain de contrôle des maladies)..